



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Fonctionnement : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 50526

### Texte de la question

Concernant les conditions de transports dont bénéficient les usagers de la SNCF dans la région Nord - Pas-de-Calais, M Alain Bocquet attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur la dégradation constatée par les utilisateurs de TER suite à la mise en œuvre du plan d'entreprise. Que constatent les utilisateurs ? Des récents articles de presse relatent le « vécu » quotidien de cette détérioration. Que lit-on ? Bon nombre d'utilisateurs voient leurs conditions de transports s'aggraver de manière préoccupante. Le phénomène tend à se généraliser, on le constate particulièrement sur les lignes en direction de Lille, chaque matin et le dimanche soir, et chaque soir sur les lignes en direction de Valenciennes, Le Quesnoy, Lens et Douai. Des trains bondés et inconfortables sont les plus nombreux sur les lignes desservant les anciens bassins d'emploi à fort taux de chômage. Cette dégradation est la conséquence directe de privilégier la rentabilité commerciale de la SNCF au détriment de la notion de service au public, d'autant qu'apparaissent les effets pervers (réduction des recettes, augmentation de la fraude, etc), et elle conduit, à l'inverse, à des souhaits recherchés par la SNCF. Pendant la durée du plan, le Nord - Pas-de-Calais va subir la suppression de 4 000 postes sur les 11 000 existants actuellement, mesures auxquelles s'ajoute la fermeture de dizaines de gares tant voyageurs que marchandises. À ces mesures s'ajoute le choix du « tout TGV », choix de nature à poursuivre l'aggravation des conditions de transport en TER dans notre région. Le TER doit être l'instrument de l'amélioration des conditions de transports « travail, études, loisirs » des gens de la région comme l'était le TCR mis en place à l'origine et qui, par ailleurs, a permis de donner du travail aux salariés de l'industrie ferroviaire de la région de Valenciennes. Pour permettre que l'amélioration des conditions de transports prenne le rythme devenu nécessaire, il lui demande quelles mesures il compte prendre dès aujourd'hui pour que notre région, qui accueillera le TGV à Lille en 1993, voit son réseau TER aussi moderne et agréable pour les milliers d'usagers qui le prennent chaque jour.

### Texte de la réponse

Reponse. - La loi d'orientation des transports intérieurs a permis aux régions d'acquiescer la maîtrise de l'exploitation de l'ensemble des dessertes ferroviaires régionales en les conventionnant avec la SNCF. La région Nord - Pas-de-Calais s'est engagée dès 1984 dans ce processus de conventionnement lui permettant d'avoir la maîtrise de son réseau régional de transports collectifs. La région est compétente pour prendre en concertation avec la SNCF les décisions de restructuration ou d'amélioration qu'elle estime nécessaires pour les services dont elle est responsable. Dans le cadre de cette convention, la région avait également signé un contrat d'achat de matériel afin de répondre plus rapidement aux besoins de capacité et de modernisation de ses services. À ce jour, le suivi de l'offre ferroviaire en région Nord - Pas-de-Calais fait l'objet d'une étude menée en commun par la SNCF et la région destinée à apprécier la clientèle potentielle des lignes de la région. Il s'agit de mieux coordonner les services régionaux et nationaux à l'horizon de la mise en service du TGV Nord et de permettre ainsi à la région de bénéficier au maximum des services offerts par le TGV. L'État manifeste l'importance qu'il attache aux services régionaux en consacrant annuellement près de 4 milliards de francs aux dessertes régionales. Cette contribution permet à la SNCF et aux régions concernées d'organiser les services régionaux

conformement aux besoins locaux. Ces moyens sont geres par la SNCF dans le cadre de l'autonomie dont l'a dotee la loi d'orientation des transports interieurs de maniere a repondre aux besoins de deplacement dans les conditions economiques et sociales les plus avantageuses pour la collectivite ; elle a donc l'obligation d'ameliorer en permanence sa productivite et d'adapter ses services aux evolutions du trafic. En etroite concertation avec les collectivites locales interessees, elle doit rechercher des solutions qui prennent en compte les interets de toutes les parties. Enfin, a titre d'experimentation pilote, une carte regionale multi-service appelee « Transcarte » est en cours de lancement pour les transports urbains de Valenciennes et la ligne Lille - Valenciennes du transport express regional (TER). A cet effet, une convention a ete signee le 21 mai 1991 entre les divers partenaires interessees : l'Etat, la region, la SNCF, Urba 2000, les transports urbains de Valenciennes et la societe Valenciennes-Stationnement. Cette possibilite de reglement par billetterie electronique de plusieurs services sur des reseaux differents pourra dans un deuxieme temps etre etendue a l'ensemble du reseau TER Nord - Pas-de-Calais, si les resultats sont positifs. Ces operations sont de nature a participer a la modernisation du reseau TER en faveur duquel la region poursuit une politique globale en integrant les transports urbains dans l'espace regional grace a des correspondances adaptees, une tarification coordonnee, et au financement d'equipements communs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bocquet Alain](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50526

**Rubrique :** Sncf

**Ministère interrogé :** équipement, logement, du transport et espace

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4754